

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

Lettre d'information n°1

MAI 2024



UNE CONCERTATION CONTINUE AUTOUR DU PROJET JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de la concertation préalable organisée autour du projet PARKES à l'automne 2023, et en réponse au bilan des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les porteurs du projet ont remis leur bilan de la concertation en décembre 2023.

Parmi les engagements pris, PARKES a annoncé vouloir **poursuivre la démarche d'information et de dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire**, jusqu'à l'enquête publique prévue à la fin de l'année 2024.

Une phase de concertation continue a ainsi été ouverte depuis le mois de mars, sous l'égide de la CNDP et accompagnée par Mme Valérie TROMMETTER, précédemment garante de la concertation préalable aux côtés de M. Luc MARTIN.

Dans le cadre de cette concertation continue, une nouvelle rubrique **Actualités** sur le site internet www.concertation-projet-parkes.fr permet au public d'être informé en continu des avancées du projet depuis la fin de la concertation.

Depuis début avril, la **rubrique participative** du site a également été réactivée afin de permettre au public de déposer un avis sur le projet ou d'adresser une question. Une réponse sera apportée à chaque question posée, mise en ligne sur le site et consultable par tous.

Thierry DORMOIS, chef de projet :

« Avec le lancement de cette concertation continue, c'est une nouvelle étape de dialogue avec le territoire qui s'ouvre pour le projet PARKES. Comme nous nous y étions engagés, nous tenons à poursuivre les échanges constructifs initiés lors de la concertation préalable, avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire. »

Quels engagements à l'issue de la concertation ?

Plusieurs engagements ont été formalisés par PARKES à l'issue de la concertation préalable, parmi lesquels :

- Poursuivre la réflexion sur l'approvisionnement en ferroviaire des futures unités
- Travailler avec les services de l'État et les associations environnementales à l'élaboration d'un « corridor écologique » sur le site
- Animer la synergie autour de l'emploi et la formation sur le territoire en amont du recrutement des futurs salariés

Retrouvez l'ensemble des engagements PARKES sur le site internet :

www.concertation-projet-parkes.fr

Le nouveau calendrier du projet



Approvisionnement de la future usine : Qu'en est-il de l'option du transport fluvial ?

À l'occasion de l'examen du bilan PARKES devant la CNDP, celle-ci avait demandé à ce que soit précisée la question portant sur la possibilité d'un approvisionnement par voie fluviale des futures installations.

Il est vrai que la concertation préalable de 2023 avait ouvert le débat sur la livraison multimodale des unités PARKES, pour l'approvisionnement en déchets entrants aussi bien que pour la livraison de produits sortants. Et parmi les propositions formulées figurait le recours au transport fluvial.

Une solution certes jugée intéressante en substitution des livraisons par camions, mais qui n'avait finalement pas été retenue par les porteurs du projet au regard de la configuration du site, trop éloigné des ports fluviaux du département. Ce choix avait d'ailleurs été formulé dans le bilan de la concertation :

« Le transport fluvial a été écarté car il devrait s'accompagner dans tous les cas d'un acheminement par voie routière pour les cinquante derniers kilomètres et n'offre donc pas une réponse pertinente aux enjeux de transport posés par le projet. »

Cependant, l'idée du fluvial a fait son chemin depuis la concertation, et une réflexion est en cours pour utiliser les voies navigables pour l'acheminement du matériel nécessaire au futur chantier de l'usine.

Si cela reste encore à confirmer, PARKES a bon espoir de faire aboutir cette proposition. Nous vous tiendrons informés des suites qui y seront données dès la prochaine lettre d'information !

LES AVANCÉES DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DU SITE – LE POINT AVEC L'EPFGE :

A l'occasion de la concertation préalable sur le projet PARKES, l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) était venu présenter en octobre 2023 la démarche de dépollution du futur terrain qui sera occupé par les installations PARKES, démarche indispensable pour sa réutilisation en vue d'un usage industriel.

Six plus mois tard, David RICHARD, adjoint à la direction territoriale Moselle-Ardenne de l'EPFGE, revient sur les travaux réalisés et les prochaines étapes de la dépollution.

Depuis votre intervention à l'automne dernier, où en est-on aujourd'hui de la dépollution des terrains ?

Par rapport à l'année dernière, la phase d'étude est maintenant terminée. Des diagnostics complémentaires ont été réalisés jusqu'en mars 2024, afin d'avoir un état des lieux de la qualité des sols qui soit le plus précis possible. Cette phase d'étude a permis d'identifier plus précisément les zones de pollution au sein de la parcelle, et de déterminer le volume de terre à traiter en conséquence.

Entre la fin de l'année 2023 et mars 2024, l'EPFGE a également préparé la zone de chantier pour tenir compte des espèces protégées présentes sur le site. Il s'agissait à la fois de rendre les zones de chantier défavorables à ces espèces et d'améliorer les capacités d'accueil de zones externes au chantier, par exemple par la pose d'habitats tels des pierriers pour les lézards ou des hibernaculum pour les crapauds.



Hibernaculum (source : AdT)



Exemple de pierrier (source : Karch)

A l'issue de cette phase préparatoire, l'EPFGE a procédé à un balisage des zones concernées par le chantier de dépollution, par la mise en place de panneaux occultants et de barrières anti-amphibiens afin d'empêcher le retour de ces espèces dans la zone chantier (cf. photo ci-après).



Source : SARPI REMEDIATION France

Plus récemment, une plateforme de stockage a été installée le mois dernier au nord de la plateforme (cf. photo ci-dessous), sur laquelle seront stockées la majeure partie des terres polluées après leur extraction. Une première phase de traitement vient maintenant de démarrer, qui sera menée jusqu'en août 2024, avant une seconde phase à partir du mois de septembre.



Source : SARPI REMEDIATION France



Concrètement, comment s'effectue le traitement des terres polluées ?

La méthode de traitement retenue vise à assurer une dépollution du site facilitant l'implantation de l'industriel PARKES, en poursuivant trois objectifs : respecter le calendrier du projet PARKES ; limiter les flux de camions sur la route pour réduire autant que possible le bilan carbone des travaux de dépollution ; enfin, maîtriser les coûts de la dépollution.

La première étape du traitement consiste à extraire les terres polluées du site, suivant le balisage qui a été mis en place en début d'année.

En fonction des polluants contenus dans ces terres, celles-ci seront ensuite soit acheminées sur la plateforme de stockage installée sur le site, soit évacuées vers des sites de traitement externes quand la dépollution sur site n'est pas possible.

Une fois réceptionnés sur la plateforme de stockage - d'une dimension d'environ 3,5 ha, soit 4,5 terrains de foot -, les terres polluées et les matériaux qu'elles contiennent feront l'objet d'un tri et d'un criblage afin d'être classés par taille.

Enfin, la dépollution en tant que telle se fera également au sein de la plateforme, selon différentes méthodes éprouvées, par exemple des traitements biologiques. C'est une opération de long terme, qui se poursuivra au-delà de la remise en état des terrains, en parallèle de la phase chantier du projet PARKES.

Au regard de l'avancement de ces travaux, quand pensez-vous pouvoir finaliser la dépollution du site ?

Nous espérons terminer les travaux de dépollution des futurs terrains PARKES et leur remise en état pour le premier trimestre 2025. Les terrains « livrés » feront l'objet d'une évaluation par les services de l'État au titre des sites et sols pollués afin de s'assurer que les engagements de dépollution des terrains ont bien été respectés, qui permettra le démarrage du chantier PARKES sur un terrain viabilisé.

EMPLOI, FORMATION, RECRUTEMENT : QUELLES AVANCÉES EN 2024 ?

Tout au long de la concertation préalable, vous avez été nombreux à nous interroger sur les perspectives d'emploi liées au projet et les modalités de recrutement.

Aujourd'hui, PARKES tient tout d'abord à confirmer le chiffre de 200 emplois directs qui avait été avancé l'année dernière. Pour chacun des métiers attendus au sein des deux usines (production, maintenance, contrôle qualité, etc.), une fiche de poste détaillée sera prochainement préparée, qui servira lors du recrutement des futurs salariés.

Fidèle aux engagements pris à l'issue de la concertation, PARKES a initié des échanges avec l'Université de Lorraine, les organismes de formation et les acteurs locaux de l'emploi. **Il participe notamment au groupe de travail mis en place au sein de la plateforme Chemesis**, qui vise à coordonner les actions de recrutement et de gestion des ressources humaines entre l'ensemble des industriels de la plateforme.

Dans le cadre de la concertation continue autour du projet, **un événement public sera organisé en janvier 2025 sur le thème de l'emploi et de l'attractivité du territoire**, en partenariat avec la plateforme Chemesis.

Enfin, les premières informations sur le recrutement sont attendues dans le courant de l'année 2025, portant dans un premier sur les postes qui seront nécessaires lors de la phase chantier.

LES ÉQUIPES PARKES EN CORÉE DU SUD POUR VISITER LA FUTURE USINE DE RECYCLAGE DE PLASTIQUE

En mars 2024, une délégation composée de représentants des sociétés SUEZ et Loop Industries s'est rendue en Corée du Sud pour visiter le chantier la future usine de recyclage de plastique, au sein du complexe de leur partenaire SK Geo Centric à Ulsan. L'occasion, pour les trois entreprises associées au sein du projet PARKES, de découvrir l'avancée des travaux de l'usine coréenne et de travailler ensemble sur l'ingénierie du projet.



Cette visite intervenait quelques mois après la pose de la première pierre de la future usine, qui devrait être mise en service en 2026. Il s'agira alors de la première usine au monde à utiliser la technologie de recyclage du plastique PET par dépolymérisation mise au point par la société canadienne Loop Industries...La même technologie qui sera déployée à Saint-Avold au sein des installations PARKES.

Le chantier est donc suivi avec attention par les équipes du projet PARKES, pour qui les retours d'expérience de Corée constitueront un appui précieux pour optimiser le procédé de l'usine mosellane.

D'UNE CONCERTATION À UNE AUTRE... LES ÉQUIPES DE PARKES PLEINEMENT MOBILISÉES LORS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PROJET EMIL'HY DE GAZELENERGIE

Dans le cadre de la concertation préalable menée en début d'année sur le projet Emil'HY de GazelEnergie, le directeur du projet PARKES, Thierry Dormois, s'est exprimé lors d'une réunion thématique dédiée à la transition énergétique du site Émile Huchet.

A cette occasion, Thierry Dormois a salué l'accueil du territoire en faveur de projets d'avenir, la dynamique initiée par les élus et les industriels du territoire ainsi que la capacité de tous ces acteurs à travailler ensemble pour créer des synergies au service des projets et du territoire.



Plus qu'un simple « voisin » situé de l'autre côté de la route nationale, GazelEnergie est un partenaire privilégié du projet PARKES, dont les futures chaufferies biomasse permettront de fournir en énergie thermique l'unité de recyclage de plastique PET.

Au-delà des échanges initiés entre les industriels sur ces deux projets, c'est un dialogue plus large avec les habitants du territoire que PARKES et GazelEnergie ont souhaité encourager, symbole de la coopération entre ces acteurs autant que de leurs engagements en termes de transparence et d'information du public.

Pour PARKES, la participation aux débats sur le projet Emil'HY répond ainsi à une volonté de faire dialoguer les projets entre eux, de croiser les thématiques et de mutualiser les démarches de concertation, au service de l'implication du public et de tous les participants.



QUEL AVENIR POUR LES TERRAINS DE L'ANCIENNE COKERIE VOISINS DU PROJET PARKES ?

Sur la cinquantaine d'hectares libérés par la déconstruction de l'ancienne Cokerie de Carling, les installations PARKES en occuperont près de la moitié. Quel avenir pour la vingtaine d'hectares restants ?



Le point avec Salvatore Coscarella, président de la CASAS, propriétaire du foncier.

Pouvez-vous nous dire où en est l'aménagement des terrains voisins de PARKES ?

Dès le printemps 2023, la CASAS a mandaté une société spécialisée pour l'accompagner dans l'obtention d'un permis d'aménager qui autorisera la commercialisation de différentes parcelles sur le foncier restant, sur une surface d'environ 25 hectares.

Les projets d'aménagements sont déjà très avancés, grâce aux travaux importants menés par des bureaux d'études dans le domaine de l'aménagement routier du rond-point d'accès, de la voirie de desserte interne et de la gestion des eaux pluviales du site.

La préservation de la biodiversité sur le site est également au cœur de nos préoccupations avec la mise en place de zones de compensation situées à proximité du terrain, qui ont nécessité une approche coordonnée des industriels dont PARKES, des services de l'État et de la CASAS.

Quel rôle joue la CASAS dans ces démarches ?

En tant que propriétaire du foncier, la CASAS joue un rôle moteur dans la réhabilitation de cette friche industrielle située au cœur d'une zone classée Seveso seuil haut. L'objectif poursuivi par la collectivité est de mobiliser toutes ses ressources pour que le foncier disponible puisse accueillir rapidement des projets industriels, prioritairement dans le domaine de la chimie verte, de l'énergie ou de l'économie circulaire.

Avez-vous déjà identifié des projets industriels qui pourraient venir rejoindre la plateforme sur ces terrains ?

Il y a peu de terrains d'envergure situés sur une plateforme chimique offrant toutes les utilités et une mutualisation de service qui soient disponibles en France. De nombreux prospects ont pris contact avec l'association Chemesis et la CASAS, et certains projets industriels sont actuellement à l'étude.

Je n'ai aucun doute sur l'attractivité de ce foncier, c'est pourquoi la CASAS s'emploie à le dépolluer, le viabiliser et l'aménager dans les délais les plus rapides.



RENCONTRE AVEC ANNE AGOQUÉ, RESPONSABLE DE PROJETS DÉVELOPPEMENT CHEZ SUEZ

« L'objectif est de veiller à la bonne intégration du projet dans son environnement, en limitant autant que possible les impacts d'une telle installation »

Peux-tu présenter ton rôle dans le cadre du projet PARKES ?

Entant que responsable de projets développement, je suis en charge de la procédure d'autorisation environnementale des unités PARKES, depuis la conduite des études jusqu'à l'instruction des dossiers par les services de la Préfecture.

Concrètement, il s'agit de coordonner les bureaux d'études mandatés pour le projet et suivre l'avancée des différentes études : étude acoustique, étude faune-flore, étude paysagère, étude de risques sanitaires, étude de trafic, etc.

Cela implique également d'échanger régulièrement avec les services de l'État, pour les tenir informés de nos avancées, intégrer leurs éventuelles remarques ou demandes de compléments et s'assurer, à chaque étape, que le projet s'inscrit en cohérence avec la réglementation propre aux installations industrielles.

As-tu rencontré des difficultés sur ce projet ?

Entre les premières études de faisabilité réalisées et le dépôt du dossier d'autorisation environnementale avec l'étude d'impact complète, il y a toujours de nombreux imprévus pour un projet de cette ampleur !

Au fur et à mesure de leurs avancées, les études peuvent soulever des enjeux que nous n'avions pas identifiés au départ : cela a été le cas avec le sujet biodiversité, par exemple, qui s'est avéré plus complexe à gérer que prévu, car il a nécessité de trouver du foncier supplémentaire pour y mener des opérations de compensation.

A chaque fois, cela nous demande de trouver des alternatives, d'identifier de nouvelles mesures d'évitement ou de réduction des impacts, en travaillant collectivement - avec nos bureaux d'études, les services de l'État, nos partenaires industriels et les associations environnementales - à des solutions qui permettront de faire sortir le meilleur projet possible.

In fine, l'objectif est de veiller à la bonne intégration du projet dans son environnement, en limitant autant que possible les impacts d'une telle installation... Avec une autre difficulté, qui est celle de tenir les délais impartis !

Où en est-on aujourd'hui ? Comment le projet avance ?

Depuis la concertation préalable organisée à l'automne, plusieurs études ont été finalisées ou sont en cours de finalisation, quand d'autres ont pris un peu de retard. Certaines ont déjà été transmises à l'administration et font aujourd'hui l'objet d'échanges avec les différents services avant le dépôt des dossiers.

Du fait de ces échanges, de nombreux paramètres doivent encore être affinés. Nous espérons toutefois pouvoir porter à connaissance du public l'ensemble de ces études dans les prochains mois, lors de l'enquête publique sur le projet PARKES.